



Plan Local d'Urbanisme P.L.U.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise en révision du POS par délibération du Conseil Municipal en date du 7 Avril 2008
Arrêt du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 27 Juin 2012

Approbation : 5 Septembre 2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 Septembre 2014

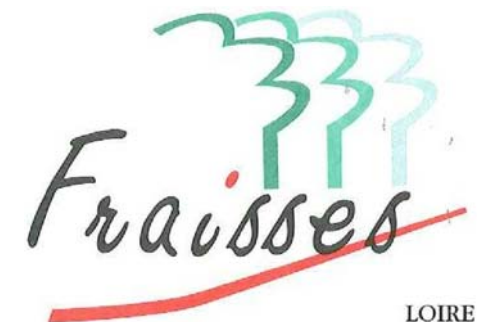
REVISIONS ET MODIFICATIONS

2

Projet
d'Aménagement
et de
Développement
Durables

Département de la Loire

Commune de
FRAISSES



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Pour répondre aux enjeux de son territoire, le conseil municipal de Fraisses a décidé de réviser son Plan d'Occupation des Sols et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU est l'expression du projet urbain de la commune et constitue le code de cohérence des diverses actions d'aménagement. A ce titre, il comporte un document spécifique à caractère prescriptif qui vient en appui du règlement et des plans de zonage : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**.

Le code de l'urbanisme, précise à son article L.123-1-3 que le projet d'aménagement et de développement durables « définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. » Il a ainsi pour objet de présenter la réflexion communale quant à l'avenir de son territoire sur le moyen terme (à 10 ans environ). « Il fixe également des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain » (art. L.123-1-3).

Le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) a pour fonction de présenter le projet communal pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens. Il a été établi à partir des diagnostics socio-économiques, paysagers, environnementaux et urbains qui ont permis de faire ressortir les atouts et faiblesses du territoire et d'identifier les enjeux pour le développement harmonieux de la commune.

Ce document est accompagné d'une carte de synthèse illustrant les propos du P.A.D.D., aussi il convient de la considérer comme un schéma de principe dont les limites restent générales. Les concrétisations précises de ces données sont traduites à travers les autres pièces du PLU, notamment le zonage, le règlement, les orientations d'aménagement,...

Le PADD de la ville de Fraisses précise donc en respectant les principes énoncés aux articles L.110 et 121.1 du Code de l'urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune afin de :

- Trouver un équilibre entre renouvellement urbain et extension maîtrisée ainsi que la préservation du bâti, des paysages et des espaces naturels
- Assurer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale de l'habitat
- Garantir une utilisation économe et équilibrée des espaces, la maîtrise des déplacements, le maintien d'un cadre de vie de qualité, la protection du patrimoine, la réduction des nuisances et des risques naturels

Ces orientations communales sont également définies en prenant en compte les prescriptions émises dans le cadre du Programme Local d'Habitat (PLH) et du Plan de Déplacements Urbains de Saint Etienne Métropole, documents qui s'imposent à Fraisses.

A – UN PROJET COHERENT ET DURABLE

Ce projet communal s'est construit en ayant à l'esprit **la thématique du « développement durable »**.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations actuelles, sans compromettre ceux des générations futures ».

Commission Bruntland - 1987

« Par le passé, nous avons envisagé notre développement avec cette croyance aujourd'hui dangereuse qui était celle d'un optimisme peut-être déraisonnable, espérant que l'on pouvait sans fin pousser notre croissance économique sans avoir à regarder la nature des ressources et les effets sur l'environnement, et en particulier les effets en termes de pollution, de nuisances et de déséquilibre ».

Marie-Noëlle Lienemann

L'enjeu pour la ville de Fraisses est de poursuivre sa croissance démographique en confortant le centre ville et ses activités, tout en préservant son cadre de vie de qualité. Ce projet urbain va pleinement dans le sens du slogan « Fraisses, entre ville et campagne ».



La commune a établi ce projet en **concertation avec la population**.

B – LES THEMATIQUES DU P.A.D.D.

Ces grands principes généraux d'aménagement et de développement de la commune de Fraisses sont transcrits à travers 2 thématiques :

- Fiche 1 : Fraisses, une ville à conforter
- Fiche 2 : Fraisses, une campagne à préserver

Fiche 1 :

FRAISSES, UNE VILLE A CONFORTER

Fraisses représente une ville de 4 074 habitants en 2007, pour une superficie de 463 hectares. Elle se situe dans la continuité des communes de Firminy et Unieux, et à seulement 15 Km de Saint Etienne. Elle appartient au canton de Firminy et à la Communauté d'Agglomération de Saint Etienne Métropole.

Même si la commune reste dépendante des villes voisines, en terme notamment d'activités économiques, commerces, la Municipalité désire conforter la centralité de Fraisses au travers des orientations suivantes :

⇒ Poursuivre la croissance démographique engagée ces dernières années

La ville entend poursuivre une croissance démographique continue, en cohérence avec les orientations du Programme Local de l'Habitat de Saint Etienne Métropole. Cette hausse démographique est envisagée au rythme de 0,4 % par an, pour les dix prochaines années, ce qui représenterait 4 300 habitants à l'horizon 2020.

Il s'agit en priorité de maintenir l'attractivité de la commune, maintenir les écoles, les commerces, la vie associative, les activités économiques,...

Pour permettre de maintenir la population en place (*du fait du phénomène de desserrement des ménages, il est nécessaire de construire plus de logements pour stabiliser le nombre d'habitants*) mais également répondre aux besoins de cette hausse démographique, la commune doit prévoir la réalisation d'une moyenne de 19 logements par an.

La commune désire limiter la consommation de l'espace et s'approcher d'une densité moyenne de l'ordre de 25 logements à l'hectare (*densité brute*).

La commune souhaite également envisager une programmation de l'ouverture à l'urbanisation des zones de développement, afin d'intégrer les projets en cours, de prévoir des secteurs pour du moyen terme (avant 2020) et du plus long terme (après 2020).

⇒ **Prioriser le développement de la partie agglomérée de Fraisses**

Dans l'esprit de la loi Solidarité et renouvellement urbains, il est envisagé de maîtriser l'étalement urbain et d'offrir de nouvelles capacités de logements par réinvestissement du tissu bâti existant en favorisant une plus grande densité en centre ville. Il est nécessaire d'aller à la reconquête du centre ville, qui a déjà fait l'objet de plusieurs opérations de restructuration et d'embellissement ; l'extension urbaine trouvant ses limites dans une commune à faible superficie.

○ **Poursuivre la requalification du centre ville**

Ce travail de requalification du centre ville, engagé depuis plusieurs années, est en cours et est à poursuivre. La Municipalité réaménage l'espace central, en continuité de la place Jean Rist, en effectuant une opération de démolition – reconstruction, en collaboration avec les organismes compétents. Ce type d'opération pourrait être reconduit sur d'autres secteurs ne présentant pas un fort intérêt architectural, comportant des îlots vacants,...

Pour cela, la commune profitera d'opportunité et mettra en place, au moment venu, les outils et procédures nécessaires, en sachant qu'il s'agit d'un travail de fond qui s'inscrit dans la durée, dépend de nombreux facteurs et nécessite un large partenariat avec divers organismes (tant privés que publics).

○ **Inciter à une reconquête des logements vacants**

Le taux de vacance est très faible sur la commune et limite donc les marges de manœuvre au sein du bâti existant. Il convient toutefois d'éviter la formation d'îlots insalubres et d'inciter à la remise sur le marché des logements vacants. Cette action vise à préserver une image attrayante de la ville et nécessite un partenariat avec divers organismes (sociaux et autres).

○ **Comblent les dents creuses au sein du tissu urbain**

La partie agglomérée est en grande partie construite et il reste peu de disponibilités. Certains projets sont en cours sur des espaces interstitiels au milieu du tissu bâti (appelés dents creuses). Il convient de poursuivre cette tendance en vue de densifier le tissu bâti.

Un secteur reste particulièrement stratégique pour le développement de Fraisses, situé à proximité de l'actuelle gare ferroviaire : le secteur de l'Emoureau. Les efforts devront donc se consacrer sur un espace, au sein du tissu bâti et à proximité du centre ville.

⇒ **Permettre une extension urbaine modérée**

Comme indiqué précédemment, la priorité est le travail de fond sur le centre ville, action de requalification, de densification, de comblement des dents creuses,..., tout en préservant des aérations au sein du centre ville, nécessaire à la qualité de vie des habitants.

Toutefois, il est nécessaire d'accompagner ces actions de longue haleine par des opérations à plus court terme, permettant de répondre à la demande actuelle et d'offrir des capacités suffisantes de logements en vue de poursuivre la croissance démographique.

Le développement de l'habitat ne doit se réaliser au Nord de la voie ferrée.

⇒ **Améliorer les liaisons entre le centre ville et Montessus**

Le secteur de Montessus, au Sud-Est du territoire, s'est construit principalement sous forme pavillonnaire, de façon indépendante du centre ville. Aujourd'hui, la Municipalité désire améliorer les liaisons, afin de renforcer les liens avec le centre ville.

⇒ **Préserver l'authenticité des hameaux**

Au-delà de la zone urbanisée de Fraisses, il existe trois hameaux anciens, d'origine agricole, qui ont connu des extensions plus ou moins importantes. Il s'agit des hameaux suivants :

- la Vaure, au Nord-Ouest
- le Pin, au centre du territoire
- la Rivoire, au Sud-Ouest

L'objectif est aujourd'hui de préserver la morphologie de ces hameaux, leur authenticité, leur image, leur identité et donc de stopper leur extension. Seul le comblement des dents creuses pourra être envisagé.

⇒ **Diversifier l'offre d'habitat**

En cohérence avec la typologie de logements existante à Fraisses et les objectifs du Programme Local de l'Habitat, la Municipalité souhaite proposer une certaine diversité de l'offre d'habitat pour répondre aux diverses demandes des Fraissillous. Il s'agit d'offrir des logements en accession à la propriété, en locatif, en individuel ou en collectif, des logements de standing ou des logements intermédiaires,...

L'objectif est d'offrir des logements adaptés au parcours résidentiel des habitants. Ainsi, il s'agit d'attirer des jeunes couples et ménages avec enfants, mais également des seniors et personnes âgées pour une meilleure mixité sociale.

La commune envisage de prévoir une offre de minimum 10 % de logements aidés par rapport au nombre total de logements créés.

Pour rappel, le Programme Local de l'Habitat a défini précisément la nature des logements à produire sur la période 2010-2015. Pour la commune de Fraisses, ces objectifs annuels sont de 19 logements répartis de la manière suivante :

*3 logements sociaux public,
4 logements en accession abordable,
11 logements en promotion privée,
1 logement privé conventionné.*

⇒ **Offrir un pôle d'emplois suffisant et adapté**

L'accueil de population va généralement de paire avec une certaine dynamique économique. Cette thématique est désormais de la compétence de Saint Etienne Métropole.

○ **Maintenir une mixité urbaine**

La mixité urbaine est importante pour la vie du centre ville, avec à la fois des commerces, services, artisans,... Il est toutefois nécessaire que ces activités restent compatibles avec la vocation d'habitat et ne comportent pas de nuisances trop importantes, sans quoi ces activités doivent être orientées vers les zones d'activités prévues à cet effet.

○ **Maintenir une dynamique commerciale de proximité**

Il s'agit de préserver les commerces de proximité existants et de permettre de nouvelles implantations dans le centre ville. Ces activités sont sources de dynamisme communal, de maintien de liens sociaux,... Le marché hebdomadaire reste un complément intéressant.

Par contre, la Municipalité ne désire pas permettre l'implantation sur son territoire de zones commerciales en périphérie.

○ **Restructurer les zones d'activités économiques**

Fraisses possède plusieurs zones d'activités : la zone industrielle du Parc et la zone artisanale de la Périvaure. Ces zones d'activités sont en grande majorité construites. L'objectif est de permettre aux entreprises locales de pouvoir s'étendre, se développer en vue de maintenir, voire d'accroître le pôle d'emplois, d'accueillir de nouvelles entreprises sur les espaces libres. Toutefois, cet accueil d'entreprises reste limité au sein de ces zones urbanisées.

Aussi, un travail important de requalification de certains secteurs économiques, de certains bâtiments non utilisés semble primordial pour offrir des capacités d'accueil aux petites et moyennes entreprises. La commune ne dispose pas de structures et d'une localisation permettant d'accueillir de grandes industries et s'oriente davantage vers les entreprises non nuisantes, l'artisanat, les services,...

Cette action de résorption de friche industrielle est en cours sur l'ex site Sogelam, en collaboration avec les organismes compétents. L'objectif est de poursuivre de telles opérations, notamment sur le secteur de l'entreprise Ackers, sur un ancien transformateur électrique,...

Ce développement économique doit être contenu, pour la zone d'activités du Parc, au Nord de la voie ferrée.

Le secteur de la gare de Triage pourrait ainsi être utilisé pour une vocation économique de type tertiaire et de services et/ou des équipements publics ou d'intérêt collectif.

⇒ **Offrir des services et équipements adaptés à tous**

La Municipalité entend maintenir son niveau d'équipements et de services, nécessaire à la vie communale. Elle s'oriente également vers l'accessibilité de ces équipements aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit notamment :

- de réserver un espace sportif, culturel et de loisirs sur le secteur de la Gampille, au Nord de la voie ferrée, et/ou d'activités tertiaires ou de services
- de réaliser une desserte suffisante en voirie et réseaux, pour desservir les zones constructibles. Pour cela, la commune envisage de réfléchir au financement le plus adapté à cette desserte et de parvenir à une programmation des équipements et des investissements.
- de ne pas entraver une éventuelle extension du cimetière
- de favoriser l'extension de la couverture des nouvelles technologies de l'information et de la communication : la commune souhaite permettre le développement de ces nouvelles technologies avec les organismes compétents. Il s'agit de répondre aux demandes des citoyens, améliorer leur confort de vie, mais également offrir un développement potentiel de l'activité économique (télétravail par exemple).
- ...

⇒ **Améliorer les déplacements au sein de la ville**

○ **Inciter au développement des transports collectifs**

La commune est traversée par une voie ferrée qui coupe aujourd'hui la ville en deux parties. Cette voie permet de séparer les activités économiques, les équipements publics ou d'intérêt collectif, à la partie habitée de Fraisses. Cette distinction de vocation reste intéressante à préserver.

La commune va dans le sens du développement de ce mode de transport collectif sur sa commune, de type tram-train par exemple, en collaboration avec les organismes compétents, tout en privilégiant la qualité de vie des habitants et donc en priorisant un aménagement de cette voie ferrée.

○ **Sécuriser les déplacements et améliorer les secteurs problématiques**

Cet objectif vise à limiter le trafic de transit en centre ville pour assurer une sécurité des déplacements, limiter les nuisances pour les riverains,... Pour cela, la Municipalité entend améliorer certaines traversées de ville.

La commune envisage également de créer un espace sécurisé en centre ville, une zone de rencontre entre piétons et automobilistes, afin de ralentir la vitesse et donner la priorité aux piétons.

La Municipalité s'oriente vers l'aménagement de certains carrefours qui posent des problèmes en terme de visibilité, de sécurité, de certaines rues.

○ **Améliorer les liaisons modes doux entre les quartiers**

Afin de favoriser des liens entre quartiers, de lutter contre l'utilisation excessive de la voiture, de faire vivre le centre ville, il est indispensable de créer des liaisons modes doux sécurisées, entre les différents quartiers, les équipements,...

○ **Offrir un stationnement suffisant**

Le stationnement reste suffisant en centre ville, mais des poches pourraient être créées en périphérie, notamment rue Gabriel Péri, pour faciliter la circulation.

Fiche 2 :

FRAISSES, UNE CAMPAGNE A PRESERVER

Fraisses, de part sa localisation, sa topographie, son patrimoine, constitue une ville agréable à vivre qui reste attractive. La Municipalité entend poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie des Fraissillous.

Les orientations envisagées sont les suivantes :

⇒ **Renforcer l'image accueillante de la ville**

Pour ce faire, plusieurs actions sont envisagées :

- **Améliorer l'image de la ville depuis l'autoroute et les communes voisines et limiter les extensions urbaines en ligne de crête fortement perceptibles**

Du fait de la topographie, les extensions urbaines de Fraisses restent perceptibles dans le paysage. Afin d'améliorer leur insertion dans le paysage, il est important de favoriser une bonne implantation des constructions, une adaptation à la pente, une mise en valeur des abords des constructions (clôtures, plantations, dépôts, constructions annexes,...).

De même, il est important de ne pas urbaniser les secteurs les plus sensibles sur le plan paysager et disposant d'un fort impact depuis ces vues lointaines.

- **Améliorer l'image des entrées de ville depuis les axes importants**

- **Résorber certaines nuisances visuelles**

Dans ce cadre, l'objectif est d'améliorer certains secteurs de la ville, certains quartiers ou rues qui méritent un traitement plus qualitatif.

La poursuite des efforts d'enfouissement des réseaux joue également en faveur de l'image de Fraisses.

⇒ **Assurer une qualité du cadre de vie au sein de la ville**

Le développement de la ville ne peut se réaliser qu'en conservant des espaces agréables pour les habitants, espace de convivialité, de rencontre participant à la vie communale, et « à l'esprit campagne ».

○ **Préserver les poumons verts au sein du tissu bâti**

Plusieurs parcs, espaces publics constituent des espaces verts d'aération au sein d'un tissu bâti relativement dense, des espaces de loisirs, de jeux et surtout de convivialité permettant de créer des liens sociaux. Il s'agit notamment du parc Marcel Constant qu'il convient de préserver et mettre en valeur. Au sein de ces espaces, il peut être intéressant de donner une place particulière au Frêne, origine du nom de la commune.

○ **Accompagner la création de jardins ouvriers à proximité du centre ville**

○ **Conserver des coupures vertes marquant l'identité de chaque quartier**

Il convient de préserver certaines coupures vertes pour identifier les quartiers, les hameaux et limiter le développement de l'habitat sur des secteurs sensibles d'un point de vue paysager :

- coupure verte entre Montessus et le centre ville
- coupure verte entre les hameaux du Pin et de la Vaure

○ **Créer des liaisons modes doux**

La mise en place de modes de déplacements adaptés à tous, que ce soit les actifs, les retraités, les enfants, les personnes à mobilité réduite,... vise à tenter de réduire l'utilisation exclusive de la voiture, en vue de limiter les nuisances et améliorer la qualité du cadre de vie.

Pour cela, il est important de développer des circuits piétonniers adaptés et sécurisés entre les différentes zones d'habitat et les équipements, commerces et services de la commune. Ils constituent des espaces de convivialité renforçant le lien social dans la ville.

Ce maillage doit se poursuivre sur les espaces périphériques pour relier les hameaux, mais également les espaces naturels, la forêt de la Gonnière,... Il convient également de créer des circuits sécurisés en direction des communes voisines, notamment Firminy et Unieux.

⇒ **Préserver les corridors aquatiques**

Fraisses concentre de nombreux cours d'eau, des bassins versants, qu'il est important de préserver et mettre en valeur :

○ **Valoriser l'Ondaine et ses abords**

L'Ondaine constitue la limite communale avec Unieux. Il s'agit d'un élément fort du patrimoine naturel de la commune qu'il convient de préserver et aménager en vue d'améliorer la qualité du cadre de vie. Les actions envisagées sont les suivantes :

- Acter en faveur de la qualité de l'eau de l'Ondaine
- Aménager les bords l'Ondaine par des liaisons modes doux, des espaces verts, des plantations,...
- Résorber les friches présentes à ses côtés
- Prendre en compte le risque d'inondation de l'Ondaine

○ **Mettre en valeur les autres cours d'eau**

Fraisses possède de nombreux cours d'eau, que sont la rivière de la Gampille en limite avec Firminy, les ruisseaux de Côte Martin en limite avec Unieux, de la Vaure, des Gouttes,...

Ces cours d'eau, en partie canalisés, constituent des ressources en terme écologique et méritent d'être affirmés dans le paysage, accompagnés d'une végétation entretenue, de liaisons piétonnes,... La reconquête de ces espaces est importante.

○ **Préserver les zones humides et talwegs**

Ces espaces naturels doivent être préservés, comme corridor écologique, source de biodiversité. Ils participent à la gestion des eaux pluviales, thématique importante dans cette commune.

⇒ **Préserver les corridors terrestres**

La commune est concernée par un corridor terrestre important constituant une liaison verte entre le massif du Pilat et les Gorges de la Loire. Cette liaison verte d'échelle supra-communale est essentielle pour préserver et favoriser les échanges écologiques et biologiques entre les cœurs verts du Sud Loire, le passage de la faune, les échanges génétiques et le maintien de la biodiversité.

Les coupures vertes énoncées précédemment, coupures d'urbanisation, participent également à ces corridors terrestres à une échelle plus locale.

Enfin, une coulée verte accompagnant le corridor aquatique lié à la Côte-Martin est importante entre les communes de Fraisses et Unieux, au Nord du territoire.

L'objectif est donc de préserver les espaces fonctionnels, notamment les boisements et les haies, et de permettre le déplacement de la faune sur la partie Ouest du territoire communal.

⇒ **Préserver les vocations agricoles et forestières du territoire**

○ **Maintenir l'agriculture sur la commune**

L'agriculture ne représente pas une activité importante pour la commune, avec seulement 10 % du territoire. Ces espaces agricoles sont cultivés par des exploitants des communes voisines. Ils restent importants à préserver pour l'équilibre général et le maintien de ces exploitations. Ces espaces participent à l'image de « campagne » de la commune. Il est nécessaire d'éviter le développement de friches, dénaturant l'image de Fraisses et source de nuisances.

○ **Préserver les boisements existants**

Les boisements restent très importants sur la partie Ouest du territoire. La ville désire préserver ses espaces boisés, jouant un rôle paysager, environnemental pour le maintien de certains talus, de corridor écologique,...

La forêt communale de la Gonnière représente également un espace de loisirs, de détente pour les Fraissillous. Il est envisagé de compléter l'aménagement de cette forêt par des circuits sur les essences forestières.

Il est important d'inciter à la diversification des essences boisées et de conférer une place plus importante au Frêne, source du nom de la commune.

⇒ **Mettre en valeur le patrimoine architectural local**

Fraisses possède un patrimoine architectural classé, tel que le château Dorian, qu'il convient de mettre en valeur.

Fraisses dispose d'un passé industriel, qui trouve une traduction au niveau architectural. Il convient donc de mettre en valeur ces cités ouvrières.

L'objectif est également de mettre en valeur les éléments du petit patrimoine, tels que des croix, des porches, des anciennes fermes,...

⇒ **Agir pour le développement du tourisme vert**

En lien avec le patrimoine naturel et bâti de Fraisses, la Municipalité entend inciter à la préservation et au développement du tourisme vert.

Il s'agit de mettre en valeur le panorama des Pins, la forêt de la Gonnière, permettre une augmentation et une diversification de l'offre d'hébergement touristique (gîtes, chambres d'hôtes,...), de définir un circuit touristique sur la commune,...

⇒ **Prendre en compte les ressources du territoire et les risques**

Les occupations du sol doivent prendre en compte la thématique du développement durable et se préoccuper des ressources du territoire.

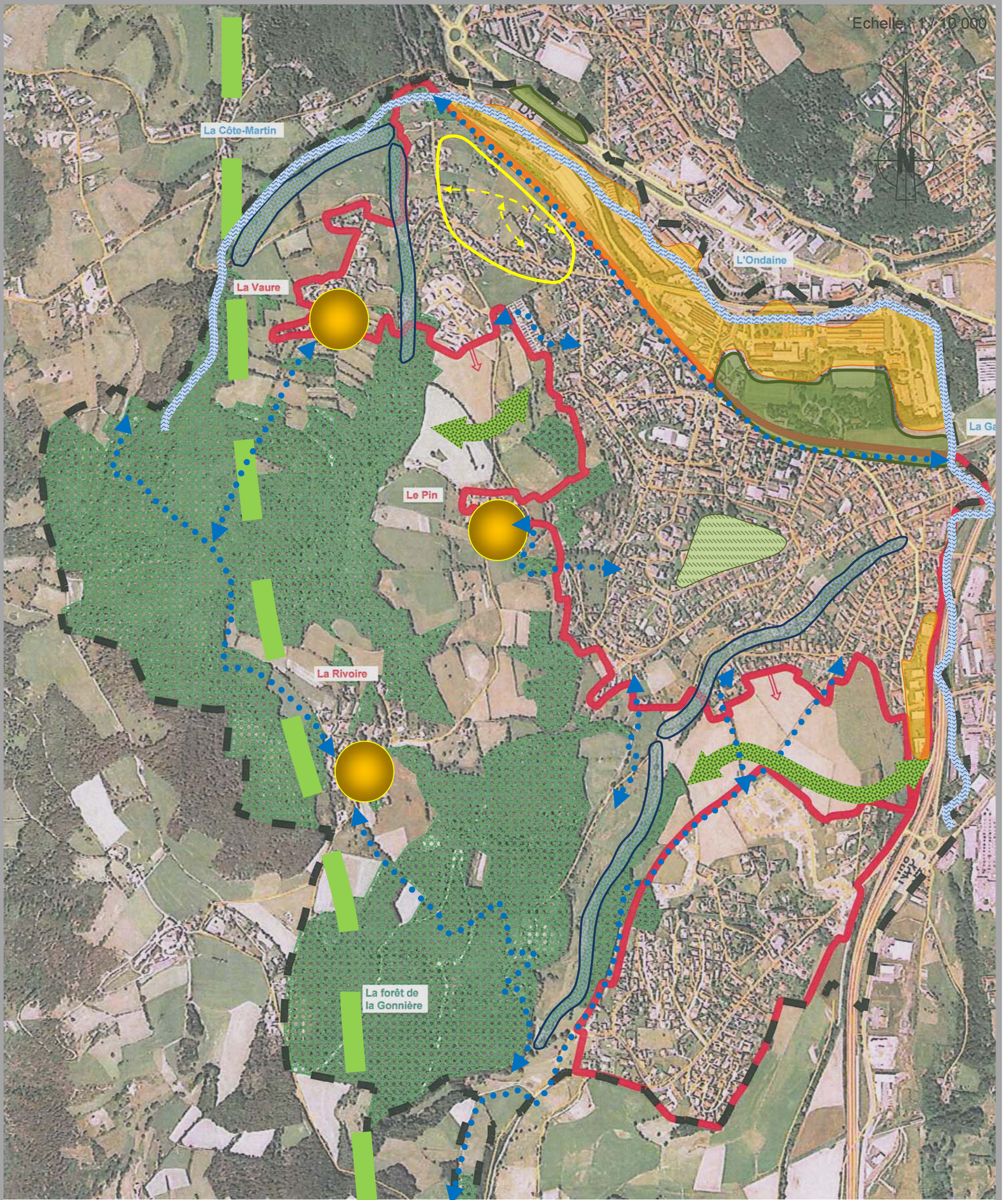
- **Préserver la ressource en eau**
 - préserver la qualité de l'eau potable
 - mettre en place un assainissement des eaux usées de qualité
 - prendre en compte la thématique de gestion des eaux pluviales




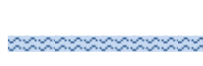





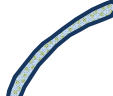



- **Tenir compte des risques et nuisances**
 - prendre en compte le risque d'inondation de l'Ondaine et la Gampille
 - prendre en compte les risques d'instabilité du sous-sol
 - prendre en compte la thématique du bruit aux abords de la RN 88, de la voie ferrée

- **Recommander l'utilisation des énergies renouvelables**
 - favoriser la promotion des énergies renouvelables et la limitation de la consommation d'énergie
 - inciter à l'utilisation de cuves de récupération des eaux pluviales
 - réfléchir à l'installation d'un chauffage collectif
 - inciter à la création d'éco-quartier, habitat haute qualité environnementale

LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Echelle : 1/10 000



- | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|
|  | Liaison verte à préserver pour la bio diversité |  | Renforcer la centralité et prioriser l'aménagement et la densification du tissu bâti existant |  | Secteur stratégique à densifier, vocation de constructions innovantes |
|  | Corridor écologique à mettre en valeur (Ondaine) |  | Extension urbaine envisagée |  | Préserver la morphologie des hameaux et limiter leur développement |
|  | Parcours modes doux à aménager |  | Conserver des espaces verts, espaces d'aération |  | Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectif ou d'activités tertiaires ou de services |
|  | Corridors écologique à préserver (talweg) |  | Boisements à conserver |  | Secteur à vocation économique à renforcer et restructurer |
|  | Coupure verte à préserver | | | | |